



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 27 septembre 2021

A75 - communes de Banassac-Canilhac et La Tieule (48)

Travaux de réfection de la chaussée de la Voie Spécialisée pour Véhicules Lents (VSVL)

Restriction de circulation du lundi 4 octobre au vendredi 29 octobre 2021

La DIR Massif-Central va réaliser des travaux de réfection de la chaussée de la VSVL de l'A75 sur le département de la Lozère. Ces travaux nécessitent la mise en place de restrictions de circulation pendant la durée du chantier.

Ce chantier se déroulera en trois phases, dans le sens Clermont-Ferrand → Montpellier (nord/sud) :

Phase 1 - du lundi 4 octobre au lundi 11 octobre inclus

La zone de travaux s'étalera du PR 173+000 au PR 175+100 au sud de Banassac.

La VSVL et la voie lente seront neutralisées sur une longueur d'environ 3 km. Les usagers circuleront sur la voie rapide du sens nord/sud.

Phase 2 - du mardi 12 octobre au vendredi 22 octobre inclus

La zone de travaux s'étalera du PR 175+100 au PR 178+100 au sud de Banassac.

La VSVL et la voie lente seront neutralisées sur une longueur d'environ 3,5 km. Les usagers circuleront sur la voie rapide du sens nord/sud.

Phase 3 - du lundi 25 octobre au vendredi 29 octobre inclus

La zone de travaux s'étalera du PR 178+100 au PR 180+042 au sud de Banassac.

La circulation du sens nord/sud sera basculée sur la voie rapide du sens opposé, entre les interruptions de terre-plein central (ITPC) des PR 177+700 et 180+320. La circulation s'effectuera donc à double-sens sur la chaussée du sens sud/nord, de Montpellier vers Clermont-Ferrand, sur une longueur d'environ 2 km.

Les restrictions de circulation seront maintenues les week-ends.

Afin de préserver la sécurité du personnel travaillant aux abords du chantier et des usagers :

- lors des phases 1 et 2, la vitesse sera abaissée à **70 km/h sur les zones de neutralisation de la voie lente et de la voie spécialisée pour véhicules lents** ;
- lors de la phase 3, la vitesse sera abaissée à **80 km/h sur les zones à double-sens de circulation et ponctuellement à 50 km/h au droit des zones de basculement.**

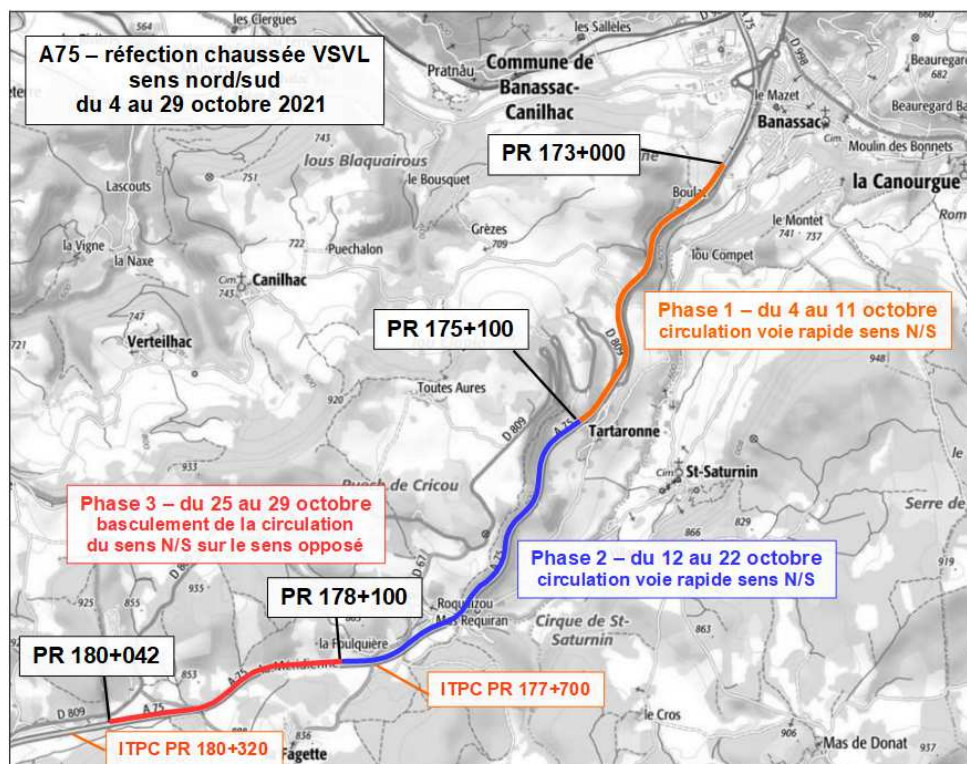
Nous attirons l'attention des usagers sur la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.

La DIR Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet:

- www.dir-mc.fr

- www.bison-fute.gouv.fr



Direction interdépartementale des Routes Massif Central

Contact presse
Bureau de la communication
Tél. : 04.73.29.79.60
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

CS 90447
60 avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1